

Compte rendu de la réunion du conseil municipal de Joch.

Séance du mardi 19 mai 2026.

Présents : M. Jean-Claude Graule, Me Anne-Marie Alart, M. Jérôme Villelongue, Me Paulette Verdier, M. Bernard Barboteu, Me Nicole Andrzejewski, Me Caroline Piau, M. Bernard Iglesias, M. Jean-Marc Saquer, Me Odile Bisserier.

Excusé : M. Léandre Torres.

Secrétaire de séance : Me Anne-Marie Alart.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 28 avril 2026.

Monsieur le maire demande si tout le monde a pris connaissance du procès-verbal du conseil municipal du 28 avril.

Tout le monde en ayant pris connaissance, le compte rendu est approuvé et validé à l'unanimité.

2. Décisions du maire.

Monsieur le maire, pour répondre à une demande de Me De Beer, a fait venir l'entreprise « Arboricole » pour des travaux dans la cour derrière le restaurant « L'escola ». Le devis de l'entreprise s'élevant à 780 euros a été accepté.

Monsieur le maire s'est aussi vu dans l'obligation d'implanter des panneaux de signalisation interdisant le stationnement. L'entreprise Moliner propose un devis d'un montant de 669,48 euros pose incluse que monsieur le maire a accepté.

3. Autorisation à consulter des maîtres d'œuvre pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les crédits inscrits au budget 2026 pour les missions de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de rénovation de la salle de fêtes. Il explique que 3 architectes ou équipes de maîtrise d'œuvre seront à consulter. Il demande aux membres présents l'autorisation de lancer la procédure de consultation.

L'autorisation est soumise au vote et est votée à l'unanimité des membres présents.

4. Autorisation à consulter des maîtres d'œuvre pour les travaux de rénovation du logement communal situé « carrer del moli ».

Monsieur le maire rappelle les crédits inscrits au budget 2026 pour les missions de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de rénovation du logement communal « carrer del moli ». Jean-Claude Graule explique la nécessité de consulter au moins 3 architectes ou équipes de maîtrise d'œuvre. Il demande l'autorisation aux membres présents de lancer la procédure de consultation. L'autorisation est soumise au vote et validée à l'unanimité des membres présents.

5. Demande de subvention pour la mise aux normes de 2 places à feux.

Monsieur le maire indique qu'un arrêté départemental, mis à jour chaque année, autorise les places à feux situées sur le territoire de la commune. La commune de Joch étant pour une partie classée en zone forestière, cela signifie que les installations de places à feux publiques doivent répondre à des normes.

La DDTM est venue vérifier la place à feux située au boulodrome ainsi que celle située Place du 08 mai. Du constat des techniciens, il en ressort que des aménagements sont à prévoir pour une mise aux normes. Le Conseil départemental peut subventionner chaque place à feux jusqu'à 80% d'un montant H.T de travaux de 2500 euros.

Des devis ont été demandés à des professionnels, mais en l'absence de certaines réponses monsieur Jean-Claude Graule propose de ne pas se précipiter et de reporter la demande de subvention à une séance ultérieure.

La proposition de monsieur le maire est soumise au vote et validée à l'unanimité.

6. Adhésion au Syndicat Mixte Canigó Grand Site.

Monsieur le maire revient sur la demande faite aux conseillers lors du dernier conseil municipal de s'informer sur le Syndicat Mixte Canigó Grand Site, en vue d'une possible adhésion.

Les membres présents ayant pris position, le conseil municipal après en avoir délibéré vote 6 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

M. Bernard Iglesias vote contre, évoquant que depuis l'interdiction d'accéder au Canigou en voiture comme avant ce lieu est pour lui réservé à une élite et que cela pénalise la plupart des gens.

M. Jérôme Villelongue s'abstient affirmant que l'adhésion au Canigó Grand Site n'apporterait rien à la commune qui jusqu'à maintenant s'en est bien sortie sans y adhérer.

Me Nicole Andrzejewski s'abstient car elle n'est pas convaincue par leur façon de faire, ni par ce qui est expliqué sur leur site.

Me Paulette Verdier s'abstient car elle n'est pas convaincue et n'a pas spécialement d'opinion sur le sujet.

Le conseil municipal sollicite donc l'adhésion au Syndicat Mixte Canigó Grand Site et désigne M. Bernard Barboteu en qualité de délégué titulaire et Me Caroline Piau et M. Jean-Marc Saquer en qualité de délégués suppléants.

7. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant commission CLECT- Communauté des communes Conflent Canigó.

La Communauté des communes a instauré une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Cette commission se réunit dans le cadre des transferts de compétences entre les communes et la communauté des communes afin d'évaluer le coût net des charges transférées.

Monsieur le maire demande si les membres du conseil municipal sont intéressés pour faire partie de cette commission. Le conseil municipal vote pour à l'unanimité et désigne M. Jean-Claude Graule comme représentant titulaire auprès de la CLECT et M. Jérôme Villelongue comme suppléant.

8. Achat de panneaux de signalisation : création de l'opération en investissements et virement de crédits.

Monsieur le maire explique que, à la suite d'un évènement qui aurait pu être grave, il a dû revoir en urgence la réglementation de certains points de stationnement dans le village.

A cet effet des panneaux de signalisation ont été commandés.

Un arrêté municipal ayant été pris, il convient d'apposer une signalétique réglementaire. Ces achats de panneaux comprennent la pose et concernent l'investissement.

Par conséquent, une opération doit être ouverte au budget 2026.

Le conseil municipal vote à l'unanimité et accepte les écritures budgétaires proposées par monsieur le maire, à savoir une opération « signalétique stationnements » pour un montant de 2500 euros.

Questions diverses.

Me Paulette Verdier aborde le sujet de la salle des fêtes et plus particulièrement celui de l'état des lieux d'entrée et de sortie lorsque celle-ci est louée, à la suite de constatations de salle rendue relativement sale. Monsieur le maire dit que l'état des lieux lors d'une location fera l'objet de modifications et sera plus encadré.

M. Jean-Marc Saquer fait remarquer que le hangar municipal reste ouvert entre 12h et 14h alors qu'il n'y a personne à l'intérieur. Monsieur le maire s'engage à faire en sorte qu'il soit fermé lorsque l'employé communal ne s'y trouve pas.

Me Odile Bissierier demande si on peut mettre un panneau d'affichage vers les lotissements les plus éloignés. Monsieur le maire entend sa demande et explique que l'implantation de ces panneaux dits d'expression libre existe mais la réglementation est très stricte.

En l'absence d'autres questions la séance est levée à 20h10.